

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉCOLE de la TOURELLE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 4 octobre 2021
à la cafétéria à 18h15.

PRÉSENCES

Madame Karine St-Cyr, représentante du personnel enseignant
Madame Isabelle Hélie, représentante du personnel enseignant
Madame Isabelle Collard, représentante du personnel de soutien
Madame Karine Grenier, responsable du service de garde
Madame Josiane Bergeron, représentante des parents
Madame Andréanne Drouin, représentante des parents
Madame Joséane Bédard, représentante des parents

Aussi présent :

Madame Anne-Louise Déziel, directrice

ABSENCE

Madame Geneviève Roy, représentante des parents

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance.

CE-21/22-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josiane Bergeron et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-21/22-02

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

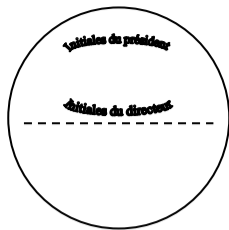
Il est proposé par Karine Grenier et résolu :

QUE le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2020 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Changer la date du PV pour juin et non mai.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

4. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

La directrice adresse une demande aux membres afin de combler le poste de secrétaire pour l'année 2021-2022.

Il est proposé par Isabelle Hélie et résolu :

Que Karine Grenier agira à titre de secrétaire pour l'année scolaire 2021-2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5. CHOIX DU PRÉSIDENT(E) ET DE SON SUBSTITUT (L.I.P. art. 56, 58, 59,60)

La directrice mentionne qu'en vertu de l'article 56 de la L.I.P., la présidence doit être comblée par un parent. Elle explique brièvement le rôle que devra jouer cette personne en se référant aux règles de régie interne qui seront traitées durant la rencontre.

Il est proposé par Isabelle Collard et résolu :

QUE Josiane Bergeron agira à titre de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé par Isabelle Hélie et résolu :

QUE Andréanne Drouin agira à titre de substitut à la présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (L.I.P. art. 42, 5^e paragraphe)

Mme Déziel explique le rôle des représentants de la communauté au sein du conseil d'établissement.

Aucun représentant de la communauté n'est présent au CE. Les membres tenteront néanmoins de solliciter la participation au CE de membres de la communauté.

7. QUESTION DU PUBLIC

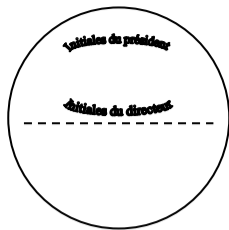
Pas de public

8. RÉOLUTION À FAIRE CONCERNANT LA COMPOSITION DU CE 21-22

9. PROJET DE RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (L.I.P. art. 67) ET CALENDRIER DES RENCONTRES

La directrice présente le document de Régie interne ainsi que le calendrier des rencontres.

CE-21/22-03



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

Il est proposé par Geneviève Blais et résolu :

D'ADOPTER les règles de Régie interne et D'ÉTABLIR le calendrier des rencontres du conseil comme suit :

Toutes les rencontres auront lieu à 18 h 15 aux dates suivantes :

- Lundi 15 novembre 2021
- Lundi 24 janvier 2022
- Lundi 28 février 2022
- Lundi 11 avril 2022
- Lundi 16 mai 2022
- Lundi 13 juin 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

La directrice invite les membres à signer la feuille de dénonciation d'intérêts.

11. GRILLE-MATIÈRE 21-22- (approbation régime pédagogique, LIP art. 86)

Karine St-Cyr approuve.

12. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET SORTIES ÉDUCATIVES 2021-2022 (approbation art. 87)

Sorties éducatives :

- 15 octobre 2021 : sortie citrouille pour CRS, COM B, 3^e et 4^e .

Financement :

-

Il est proposé par Isabelle Collard et résolu :

D'approuver les activités de financement et sorties éducatives 2021-2022.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

13. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

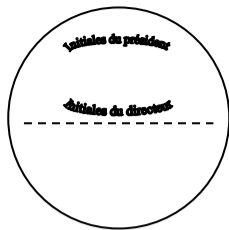
a) Règles de fonctionnement (approbation) : pas fait

b) Journée pédagogique à venir

Il est proposé par Andréanne Drouin et résolu :

D'approuver les règles de fonctionnements du service de garde.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de la Tourelle

N° de la résolution
ou annotation

14. INFORMATION DE LA DIRECTION ET DU PERSONNEL

a)

15. CORRESPONDANCE

Contre rendu du comité de parents

16. VARIA

a) COVID : test rapide; port du masque, classes en isolement.

b) Comité bénévole : faire une demande à l'OPP si besoin.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus de points d'inscrits à l'ordre du jour :

Il est proposé par Josianne Bergeron et résolu : Josiane Bédard

DE LEVER la séance à _____ .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Josianne Bergeron, présidente

Karine Grenier, secrétaire

Anne-Louise Déziel, directrice

CE-21/22-04



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Tourelle**

N° de la résolution
ou annotation

--

A